

Edito >

La Manche change profondément, osons nous transformer !



Il y a quelques semaines, l'institut Choiseul s'est intéressé à la Manche et a produit un « briefing » intitulé « La Manche, laboratoire d'un nouveau modèle d'attractivité productive française ? » Cette étude se révèle très intéressante à parcourir et à mettre en parallèle avec l'analyse que nous avons développée, en particulier lors du vote du budget 2026 du Département. Si nous avons eu connaissance de ce document seulement après la séance, il vient pourtant renforcer notre vision stratégique du rôle du Conseil départemental alors que notre territoire est incroyablement riche de son côté atypique. Si la Manche est perçue comme un département rural, parfois littoral... C'est avant tout un département industriel ! 22 % des emplois salariés sont industriels, contre 12 % au niveau national, une croissance de 20% en dix ans. Et c'est loin d'être fini au regard des annonces des industriels. Le taux de chômage de 5,4 % est bien inférieur à la moyenne nationale.

Ce que montre cette étude et qui confirme notre analyse, c'est que l'attractivité économique n'est pas le problème. Non, cette dynamique exceptionnelle, reposant sur des piliers d'emploi non délocalisables (énergie, agro-alimentaire, tourisme, services à la personne...), crée des tensions fortes sur les compétences. Le Conseil départemental en particulier, puisque l'échelle départementale est la plus pertinente, doit complètement changer sa vision conservatrice. Aujourd'hui, ce qui est le plus important et le plus attendu concerne l'accès à la santé, l'accès au logement, les mobilités et, d'une manière générale, l'accès aux services, l'éducation en particulier. Comme nous l'avons dit le 3 avril « Se soigner, se loger dignement, bien vieillir : ce ne sont pas des options, ce sont des droits fondamentaux. »

Dans cet élan économique exceptionnel, il nous faut, nous, élus départementaux, défendre l'idée d'un Conseil départemental assembleur des politiques publiques en fédérant l'échelon communal et intercommunal en particulier. Sur tous les grands enjeux cités, nous devons changer de dimension pour être à la hauteur des défis des 20 prochaines années. Nous avons su le faire, en son temps sur le numérique. Il faut aujourd'hui créer les conditions de l'adaptation de notre territoire avec ambition, innovation, énergie, engagement. Notre mission sociale, liée aux solidarités humaine et territoriale, doit exiger que nous ne laissions personne sur le bord de la route et que nous mettions tout en œuvre pour rechercher la cohésion sociale partout dans la Manche. Enfin, tout cela n'aura de sens que si nous plaçons, dans nos priorités, toutes les conséquences du changement climatique au regard de notre littoral et de notre vulnérabilité aux phénomènes météo.

À lire notre lettre, et dans la droite ligne de ce que nous venons de démontrer, il est logique que nous n'ayons pas voté le budget, puisqu'il reflète encore trop cette vision conservatrice de l'action du Conseil départemental.

Bon à savoir...

Votre lettre numéro 16

Nous y sommes ! Moment particulier dans une année, le vote du budget d'une collectivité concrétise, financièrement, les priorités politiques. Comme nous le rappelons dans l'intervention faite au moment du débat, le budget forme un ensemble où les équilibres relèvent des choix dictés par la majorité départementale.

Comme nous l'expliquerons, dans l'édition ci-contre et tout au long de nos interventions, c'est justement sur cette vision globale, stratégique, sur les choix, les priorités, que nous ne partageons pas la même vision d'ensemble.

Le débat budgétaire est ce temps politique où nous pouvons, plus particulièrement, exprimer ces différences.

Utilisez les liens cliquables

En version PDF, les liens cliquables permettent d'accéder directement aux contenus externes. Partout où vous trouverez des QR-Codes, il vous est possible de cliquer sur "vidéo" ou "texte" et d'accéder directement au contenu. Pratique lors de la lecture de la lettre sur écran :

Utilisez les QR-Codes

Dans cette lettre, scannez les QR Code pour accéder au fichier PDF des interventions.



Les interventions en vidéo

La plénière est retransmise en direct et consultable en différé sur Vimeo. Le second QR-Code renvoie à l'intervention en vidéo.



Ordre du jour

- HORS SERIE -	
0-01	Motion pour une décentralisation culturelle solidaire et résiliente - Manifeste de Granville
- ACTION SOCIALE -	
1-01	Projet de mandature 2022-2028 - Création d'une Unité familiale d'accueil collectif (UFAC) sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin
1-02	Contrat territorial de santé mentale (CTSM) de la Manche
1-03	Contribution de fonctionnement du Département au budget du SDIS au titre de l'année 2026
1-04	Attribution d'une subvention d'investissement au SDIS pour l'opération de construction d'un centre d'incendie et de secours à Sartilly
- APPUI AUX TERRITOIRES -	
2-01	OPH Manche habitat Saint-Lô - Demande de garantie globale - Prêts PAM
2-02	OPH Manche habitat Saint-Lô - Demande de garantie globale - Prêts PLAI
2-03	OPH Manche habitat Saint-Lô - Demande de garantie globale - Prêts PLUS
- NATURE ET INFRASTRUCTURES -	
3-01	Projet de mandature 2022-2028 - Risques littoraux et coopération sur l'adaptation des territoires littoraux au changement climatique - Soutien au projet Adapto+ porté par le Conservatoire du littoral (année 2026)
- ATTRACTIVITÉ ET NUMÉRIQUE -	
4-01	Projet de mandature 2022-2028 - Politique Attractivité du territoire et tourisme - Subvention à l'agence d'attractivité en 2026
4-02	Convention constitutive d'un groupement de commandes relatif au déploiement d'un Environnement numérique de travail (ENT) régional et académique dans les établissements d'éducation normands, pour leurs communautés éducatives et prestations associées - Élection des représentants en Commission d'appel d'offres

Ouverture de la séance

Ouverture de la séance plénière 03/04/2026

Intervention de Karine Duval



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues, Nous sommes réunis ce matin en séance plénière avec un ordre du jour assez réduit en nombre de rapports. Pour autant, notre séance sera particulièrement dense puisqu'il s'agit d'adopter le budget pour l'année 2026.

Le vote du budget 2026

Nous sommes déjà le 3 avril et il est regrettable que les aléas de la politique nationale aient un tel impact sur les collectivités locales, nous empêchant de

disposer plus tôt d'un budget pleinement consolidé et intégrant l'ensemble des mesures nous concernant. Bien sûr, cela ne remet pas en cause la continuité de nos services publics, que nous assurons auprès de la population. Mais cela peut ralentir certains projets, notamment en matière d'investissement, alors même que ces derniers sont essentiels pour préparer l'avenir de notre territoire. Retarder l'investissement, c'est toujours prendre le risque de retarder les réponses aux besoins des habitants.

Culture : l'appel de Granville

Nous commencerons notre plénière par l'adoption d'une motion sur la culture. Nous nous associerons à cette motion qui reprend l'appel de Granville, dans la continuité de celui de Bègles présenté l'an dernier. Il est important de rappeler que, même — et peut-être surtout — en période de crise, la culture est un aspect fondamental de la vie en société. Ce n'est ni un luxe, ni un élément superflu. Elle participe au lien social, à la compréhension du monde, au recul nécessaire sur les événements, mais aussi au simple fait de partager des moments communs. La culture n'est pas une variable d'ajustement : elle est une nécessité. Les acteurs culturels ont, à juste titre, besoin de visibilité sur leurs financements.

Et si l'on élargit cette question à d'autres domaines, notamment celui de l'action sociale qui est au cœur de nos compétences, la problématique est comparable : comment garantir, dans une société en constante évolution, un financement à la hauteur des besoins ?

Le financement de l'action sociale

Je me posais encore cette question lundi dernier, en participant à une commission consacrée à un appel à projets en direction des aidants de personnes en situation de handicap. Si ces dispositifs permettent de faire émerger des initiatives utiles, nous constatons aussi leurs limites. Les dossiers sont nombreux — ce qui témoigne de l'importance des besoins — mais ils sont aussi souvent complexes à construire et à instruire. Cela demande du temps, de l'énergie, des compétences administratives importantes. Pour beaucoup d'acteurs, notamment associatifs, cela devient vite chronophage. Et au fond, cela pose une question plus large : celle d'un modèle de financement qui, sous l'impulsion notamment de la CNSA, repose de plus en plus sur des appels à projets ou à manifestation d'intérêt. L'engagement associatif est indispensable. Mais il ne peut pas devenir, par défaut, le socle sur lequel reposent nos réponses publiques.

Nous voyons bien que la multiplication de ces dispositifs, même lorsqu'ils partent d'une intention positive, peut fragiliser les acteurs de terrain plutôt que les sécuriser. Et pourtant, leur engagement est essentiel.

Dans ce contexte, nous ne pouvons que redire combien la question du financement

des solidarités est centrale. Elle l'est pour notre collectivité, mais surtout pour les habitants qui attendent des réponses concrètes.

Une attention particulière à la vie quotidienne

C'est aussi dans ce cadre que nous devons continuer à porter une attention particulière à certains enjeux essentiels de la vie quotidienne. Je pense notamment à l'accès aux soins, qui reste inégal selon les territoires et constitue une préoccupation majeure pour de nombreux habitants. Je pense également à la question du logement, et à la nécessité de garantir à chacune et chacun des conditions d'habitat dignes. Et bien sûr, à l'adaptation de notre société au vieillissement, notamment à travers l'accompagnement des personnes âgées et le soutien aux aidants.

Se soigner, se loger dignement, bien vieillir : ce ne sont pas des options, ce sont des droits fondamentaux.

Ne laisser personne de côté

De plus en plus, notre collectivité est appelée à faire preuve d'agilité et de souplesse pour s'adapter à un contexte en évolution permanente et répondre aux attentes du territoire. J'évoquais lors des orientations budgétaires la notion de cohésion sociale et territoriale. Nous sommes ici au cœur de notre rôle. L'échelle départementale constitue un équilibre pertinent : suffisamment proche pour agir concrètement, et suffisamment large pour porter les solidarités.

Dans un contexte où notre territoire connaît des dynamiques de développement et d'attractivité, il est essentiel de veiller à ce que ces évolutions bénéficient à tous. Mais cette dynamique, si elle n'est pas accompagnée, peut aussi accentuer les fractures. Quand un territoire avance, personne ne doit être laissé de côté. C'est pourquoi notre rôle de protection et d'accompagnement doit rester pleinement au cœur de notre action. Le Conseil départemental n'est pas seulement un acteur du développement. Il est, avant tout, le garant des solidarités.

Le renouvellement des conseils municipaux

Le renouvellement des conseils municipaux constitue à ce titre une opportunité de renforcer encore la co-construction avec les territoires. Nous en profitons pour avoir une pensée pour les équipes municipales qui viennent d'être renouvelées. Féliciter celles et ceux qui s'engagent aujourd'hui au service de leur commune, mais aussi saluer le travail de celles et ceux qui ont exercé leur mandat dans des conditions particulièrement éprouvantes. La crise sanitaire, puis la crise énergétique, la pression sur les finances locales, la baisse des dotations de l'État... autant de défis qui ont mis à l'épreuve l'engagement des élus locaux. Dans ces moments, ils ont été en première ligne, au plus près des habitantes et des habitants. Cet engagement mérite d'être reconnu. Et il nous rappelle combien le lien entre le Département et les communes est essentiel.

Cohesion sociale et territoriale : le rôle structurant du département

Pour revenir à notre sujet, les enjeux liés à l'attractivité, à l'emploi, à l'accueil de nouveaux habitants nous interrogent collectivement : infrastructures, logement, services, petite enfance... Le Département a un rôle structurant à jouer pour accompagner ces évolutions, en veillant à l'équilibre et à la cohésion de l'ensemble du territoire. Notre département se transforme, et notre collectivité a une place essentielle dans cette évolution. Nous devons accompagner ces dynamiques, valoriser les atouts de notre territoire, tout en restant attentifs à celles et ceux qui peuvent en être éloignés ou fragilisés.

Développer, mais aussi protéger. Être ambitieux, tout en restant attentifs aux plus fragiles. C'est dans cet équilibre que se joue la justesse de notre action publique.

C'est tout le sens de l'action d'un Conseil départemental pleinement engagé dans ses missions de solidarité.

Ce sont les quelques messages que nous souhaitons partager ce matin avec les collègues du groupe, afin d'exprimer notre état d'esprit à l'approche du débat budgétaire et au regard du contexte actuel.

Ordre du jour

- AFFAIRES GÉNÉRALES -	
5-01	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil départemental du 13 février 2026
5-02	Délégation de compétence au président - Compte rendu de la délégation d'ester en justice
5-03	Délégation de compétence au président - Bilan des renouvellements d'adhésion année 2025
5-04	Délégation de compétence au président - Décisions prises dans le cadre de la commande publique
5-05	Approbation du compte de gestion 2025 - Budget principal
5-06	Compte administratif 2025 du budget principal
5-07	Affectation des résultats 2025 du budget principal
5-08	Budget primitif 2026 du budget principal
5-09	Budget principal - État des autorisations de programme et de leurs crédits de paiement
5-10	Gestion des ressources humaines - Evolution des postes, conventions de mise à disposition et tableau des emplois
5-11	Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) et dérogations au plafond mensuel des heures supplémentaires - Actualisation du périmètre d'application



[Texte](#)

[Vidéo](#)



Débats budgétaires

Rapport 5.06 > Compte administratif 2025 du budget principal

03/04/2026

Intervention de Karine Duval

>



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,
Pour commencer mon propos, je voudrai lever une ambiguïté ou une incompréhension qui revient à chaque fois que nous sommes invités à nous prononcer sur le compte administratif. Encore vendredi dernier, en commission affaires générales, la remarque est revenue. Notre ancien vice-président aux finances, Jacques Coquelin va tout de suite comprendre à quoi je fais allusion, lui qui a présenté si souvent avec engagement, panache et conviction le budget de notre collectivité. En effet, à l'issue de ce débat nous allons nous abstenir. Mais que cette abstention soit bien comprise. Oui, le compte administratif est l'état de l'exécution du budget. D'un point de vue « technique », c'est bien pour cela que nous approuvons le compte de gestion. Le payeur départemental nous présente l'exécution de ce budget comptablement parlant. Si le compte administratif, lui, était la même chose, pourquoi il y aurait deux documents et pourquoi l'un, le compte administratif, est bien plus détaillé. Parce qu'il s'agit de l'exécution politique du budget. C'est la manière dont le Président a exécuté le budget qui lui a été confié et que nous n'avons pas voté. Alors à aucun moment notre abstention ne dénonce une « mauvaise exécution par le Président » du budget. Simplement, nous ne nous associons pas à un compte-rendu politique d'un budget que nous n'avons pas voté. En fait, c'est

juste une question de cohérence. Ne pas voter contre, c'est reconnaître que nous ne mettons pas en doute l'exécution du budget porté par la majorité. S'abstenir est donc notre manière de ne pas nous associer à un budget qui ne correspond pas à nos priorités, nos orientations et à ce que nous défendons pour la Manche.

Par cette explication, j'anticipe sur le vote, mais avant, quelques mots sur le document qui nous est présenté. D'abord, je dirai presque « oh miracle » nous avons contré l'effet ciseau. Cela est d'abord dû, bien évidemment aux recettes non anticipées. Entre le vote du budget primitif et le compte administratif, ce sont +17 M€ de recettes fiscales en plus, 11 M€ rien que pour les droits de mutation. Oui, l'attractivité et le dynamisme du département ne se dément pas ! Quant aux dépenses de fonctionnement, elles ont été maîtrisées dans l'ordre de grandeur prévue initialement. Ce qui permet de passer d'une capacité d'autofinancement quasi nulle, à une approche plus rapide que prévue des 20 M€ d'objectif. Une année plutôt bonne financièrement parlant. Et là où nous pouvons vous rejoindre, c'est que la structure financière reste, si ce n'est fragile, des plus incertaines... Notre budget livre de bonnes et de mauvaises



surprises en fonction de la conjoncture. Ce qui est une vraie difficulté lorsqu'il faut, en parallèle de cela, assurer le financement de l'action sociale et des solidarités d'une manière générale, dont le socle ne cesse d'augmenter. Néanmoins, voyons aussi à quel rythme, ces dernières années, notre budget a progressé ! Quand nous

Vote : le groupe s'est ABSTENU



sommes arrivés, le compte administratif 2021 révélait un montant global de dépenses réelles de 563 M€, aujourd'hui, 4 ans après, nous parlons de 621 M€ soit +10%.

Nous n'allons pas revenir commission par commission sur l'exécution du budget, cela correspond aux débats que nous avons pu avoir tout au long de l'année. Je souhaiterais, néanmoins, poursuivre sur un sujet que j'ai abordé lors des orientations budgétaires et qui est essentiel à notre sens. En effet, le compte administratif 2025 montre que le département consacre une grande partie de son budget aux dépenses sociales. Ce qui permet d'aider les populations les plus fragiles, mais cela pèse fortement sur les finances. En effet, la capacité d'autofinancement reste assez faible (16,1 millions d'euros) et le département doit emprunter pour financer ses projets. Dans ce contexte, investir dans la prévention peut être une solution intéressante. L'idée est d'agir en amont pour éviter que les situations ne se dégradent. Par exemple, accompagner les familles peut éviter des placements d'enfants, aider les personnes âgées à rester chez elles peut retarder l'entrée en établissement, et améliorer l'insertion peut réduire le nombre de bénéficiaires du RSA. À long terme, cela permet de faire des économies. Cependant, mettre en place ces actions demande un investissement au départ. Cette « dette pour le social » ne serait que temporaire, progressivement, les effets de la prévention apparaissant : les dépenses sociales diminuant et les économies augmentant. À partir de la quatrième ou cinquième année, les économies peuvent devenir supérieures aux dépenses engagées. Cela permet d'améliorer la situation financière tout en participant à une meilleure qualité de vie pour les bénéficiaires. Par là même, nous aidons mieux les habitants et tout en confortant les finances publiques qui

sont alors plus solides sur le long terme.

Je prends un exemple :

Protection de l'enfance (ASE)
+5 M€ investissement pour éviter 100 placements c'est, à terme, 3 à 6 M€/an d'économies par an et une bien meilleure prise en charge pour les enfants.

Voilà, je laisse la réflexion ouverte, mais au moment où nous cherchons, par tout

moyen, à conforter la solidité de notre budget, nous sommes convaincus qu'il y a de nombreuses pistes à étudier dans une approche, massivement différente, de la dépense publique.

Pour l'heure, concernant le compte administratif, nous nous abstenons, comme je viens de l'expliquer.

[Texte](#)



[Vidéo](#)



Rapport 5.08 > Budget primitif 2026 du budget principal

03/04/2026

Intervention de Karine Duval

>



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,
Quand j'ai découvert ce document, quand j'ai lu les propos introductifs, je me suis surprise à penser que nous aurions pu écrire la même chose ou presque. Le discours, ce qui est mis en avant donne le ton d'un budget très social... C'est donc avec encore plus de curiosité que j'ai poursuivi l'étude de ce document particulièrement dense mais pour autant, très clair.

Évacuons, tout de suite la question de la nouvelle présentation. C'est la troisième depuis le début du mandat, elle ne permet pas une comparaison fiable, dans le détail, de l'évolution d'une année sur l'autre... C'est regrettable mais, reconnaissons que c'est certainement un mal nécessaire. Il était vraiment urgent de changer de logiciel financier et de pouvoir, enfin, travailler, nativement, sur une comptabilité analytique permettant une bien meilleure évaluation financière de nos politiques publiques. Aujourd'hui, dans cette présentation soignée, claire, détaillée et fonctionnelle, nous ne voyons que le résultat, il y a eu un travail de fond long et exigeant réalisé

par l'ensemble des agents de notre collectivité. Nous souhaitons, à cette occasion, les en remercier. Cet outil est indispensable pour nous, élus, dans une collectivité aussi vaste et aux nombreuses compétences.

Cela dit, regardons le fonds et voyons si le contenu correspond vraiment à l'affichage. Alors oui, évoqué lors du compte administratif, nous parvenons, cette année à conjurer l'effet ciseau ce qui nous ouvre des marges de manœuvre. Dans un contexte économique favorable au territoire, nous entrons, certainement, dans une nouvelle phase de développement. L'attractivité du Département devenue presque un étendard. Mais ces atouts, s'ils sont manifestes, créent aussi des besoins et exigences et imposent d'aborder, d'une manière différente, nos politiques publiques départementales. Au fond une question traverse ce budget : comment allons-nous prioriser ces marges de manœuvre ?

"Que faisons-nous, aujourd'hui, pour préparer la Manche de demain ?"

- On parle de cohésion sociale, de cohésion territoriale,
- On parle des grands enjeux comme le dérèglement climatique qui s'accélère,
- On parle des chocs démographiques : vieillissement d'un côté, baisse de la natalité de l'autre...
- On parle de la santé, des services publics,
- On parle de mobilités, dans un contexte de crise énergétique,

Vote : le groupe a voté CONTRE



- On parle de logement...

Les sujets sont nombreux, les enjeux sont considérables. Et pourtant il faut bien le dire, votre budget, conçu dans une logique de gestion, paraît austère et très en deçà de ce que la situation exige. On peut alors se poser une question : Cherchons-nous à optimiser les politiques publiques ou les dépenses ? Car dans les faits l'optimisation s'applique aux plus fragiles. Certes la rigueur budgétaire est nécessaire mais elle ne doit pas devenir une politique en soi. Sinon ce sont le plus pauvres qui en subissent les conséquences : c'est votre choix politique !



Alors oui, 57,6 % du budget total est consacré à l'action sociale. C'est logique, c'est notre compétence première. Mais lorsque l'on regarde plus en détails, on constate qu'il s'agit, comme je l'appellerai, de l'action sociale « subie »... c'est-à-dire que, finalement, la quasi-totalité de ce que nous dépensons, ce n'est pas par choix ou priorité, il s'agit simplement d'appliquer la loi. Cela ne date pas d'hier dans le département, puisque nous n'avons jamais porté de politiques volontaristes en matière de solidarité. Je ne vais pas revenir sur ma démonstration lors du compte administratif, mais oui, des marges de

manœuvre qui sont les nôtres, vous faites le choix du désendettement, du rétablissement de la caf nette et d'autres indicateurs de gestion, plutôt que de miser massivement sur la prévention

"Quand je parle de prévention, c'est une transformation politique profonde un choix structurant sans commune mesure avec les quelques politiques actuelles."

Cette « dette pour le social », cet investissement sur l'humain, est pour nous la clé de l'avenir surtout dans le cadre de contraintes budgétaires certaines.



Nous avons évoqué, lors d'une précédente plénière, à l'occasion d'un mouvement des personnels de l'action sociale, ce que l'on appelle maladroitement, le « calibrage » des nouveaux pôles d'action sociale. Si on ajoute à cela, la mise en œuvre de la loi plein emploi en misant sur l'accompagnement des RSA emploi tremplin, ceux le plus proche de l'emploi... On voit, sur le terrain, que nous faisons fausse route et que nous prenons ces enjeux à l'envers. Déjà, la situation catastrophique de la prévention concernant l'enfance en danger, les mois d'attente pour la mise en place de mesures éducatives, la dégradation des situations, l'explosion des informations préoccupantes, nécessitent, plus que jamais des moyens, polyvalents au niveau de nos travailleurs sociaux. Sur l'insertion,

dans un département proche du plein emploi, avec des perspectives fortes de développement économique - je le rappelle 3ème département de France avec le plus petit taux de chômage - le public des RSA tremplin représente, quoi ? 10% des bénéficiaires ? Nous faisons fausse route. Puisque, par-dessus tout, nos moyens devraient permettre d'accompagner ceux qui sont le plus loin de l'emploi, ceux qui restent sur le bord de la route de ce développement que nous saluons par ailleurs. Je ne vais pas aller plus loin pour ne pas être trop longue mais voyez combien nous faisons fausse route. A ce sujet, nous avons reçu, en février, un courrier très éclairant, des professionnels du pôle d'action sociale Cherbourg-Val de Saire : c'est éloquent ! Je vous invite, chers collègues à le relire. Ce sujet viendra, dans les prochains mois et nous en reparlerons certainement lors de la plénière de juin. Qu'est-ce que cela montre : à côté de l'affichage, il y a la réalité de l'action, il y a les choix qui sont faits, il y a la logique politique et budgétaire.

"Ce que nous voulons dire, et je sais que nous serons minoritaires à aller dans mon sens, c'est que nous pouvons, avec les mêmes données financières, choisir d'agir autrement, choisir, non pas la gestion, mais l'ambition, bouger les lignes, sortir des conservatismes... répondre aux enjeux, aux évolutions profondes qui sont celles de notre 21ème siècle."

Ce que j'ai décliné sur l'action sociale, parce que c'est le cœur de nos compétences, nous pourrions le faire sur l'éducation... nous avons débattu ici de nos visions divergentes à ce sujet. Nous pourrions le faire sur les infrastructures et les mobilités... pareil,

je vous renvoie à de nombreux débats ici. Nous pourrions parler, santé... vous connaissez nos positions... et seulement 500.000 € (0,08 %) d'euros au budget, c'est très insuffisant par rapport aux enjeux du vieillissement et de la santé mentale par exemple. Oui, ces sujets comme d'autres encore marquent une vraie différence de perception, de perspective.

Alors, vous l'avez compris, vous le savez, nous ne voterons pas ce budget. Nous n'avons juste, pas la même approche globale. Bien sûr, nous continuerons, tout au long de nos plénières et commissions permanentes, de soutenir les projets, les initiatives qui vont dans le bon sens. Mais aujourd'hui, nous parlons d'une vision d'ensemble, d'un cap et nous ne pouvons pas nous contenter de ce qui est proposé... aussi bien présenté que cela l'est..

[Texte](#)



[Vidéo](#)



[@gauche.cd50](https://www.youtube.com/@gauche.cd50)



Karine DUVAL
Présidente du groupe
Canton de Cherbourg-en-Cotentin 2^e
subite, contrainte par la loi, sans

Séance plénière du 3 avril 2026
Vote du budget 2026 du Conseil départemental de la Manche

[Vidéo](#)





[@gauche.cd50](https://www.youtube.com/@gauche.cd50)

retrouvez nos vidéos sur notre chaîne youtube !
Ce rectangle rouge vous le rappelle dans cette lettre.

Intervention de Stéphanie Coupé

> P111 - Centre hospitalier de Cherbourg, centre de santé sexuelle



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,
Nous souhaitons vous interroger sur les moyens consacrés à la prévention en matière de santé sexuelle dans le budget 2026, et plus particulièrement sur les conséquences de la fermeture envisagée de l'antenne du Centre de Santé Sexuelle du centre hospitalier Pasteur-Cotentin à Cherbourg-en-Cotentin.

En effet, le document budgétaire indique, page 22, je cite : « le projet est de mettre un terme à la convention avec le centre hospitalier de Cherbourg pour les activités de centre de santé sexuelle [...] pour reprendre cette activité en régie »

Au-delà de l'accès à l'IVG, ces centres jouent un rôle important en matière de prévention, notamment auprès des jeunes.

Aujourd'hui, la conseillère conjugale et

familiale du CHPC assure une part significative des interventions en milieu scolaire elle intervient directement dans les établissements scolaires, où elle mène un travail essentiel de prévention des violences, notamment autour du consentement, des relations respectueuses et du repérage des situations à risque. Sa disparition soulève donc une question très concrète : comment ces actions de prévention seront-elles maintenues à l'avenir, dans un contexte où elles ne sont pas toujours pleinement assurées par ailleurs ?

Cette professionnelle intervient également dans l'accompagnement des parcours, y compris en amont de l'IVG. Si l'entretien préalable n'est plus obligatoire, il reste un temps utile d'écoute, d'information et de prévention.

Le fait de pouvoir proposer cet accompagnement au CHPC permettait aussi, pour certains publics, de dissocier ces démarches des services de PMI ou de l'ASE, ce qui peut faciliter le recours. De plus, le fait de pouvoir se rendre au CHPC, pour des motifs variés de santé, facilite l'accès pour certaines femmes, notamment celles confrontées à des violences, pour qui il est souvent plus simple de pousser la porte d'un lieu non spécifiquement identifié comme dédié à ces situations.

Il faut également rappeler que le CHPC draine une population large, notamment issue de territoires ruraux, pour lesquels l'accès à ces services de proximité est particulièrement important.

Nous disposons par ailleurs d'exemples qui invitent à la vigilance. À Caen, en l'absence de conseillère conjugale, les orientations se font davantage vers le secteur privé.

Dans ce contexte, je souhaiterais vous poser plusieurs questions :

- À quelle échéance le centre d'orthogénie du CHPC sera-t-il effectivement opérationnel ?
- Est-il envisagé d'y maintenir une fonction de conseil conjugal et familial ?
- Et plus largement, comment sera garantie la continuité des actions de prévention, notamment en direction des jeunes et des publics les plus éloignés ?

Je vous remercie..

[Texte](#)



[Vidéo](#)

**Rencontre****2 avril 2026 : Pôle d'action sociale Cherbourg-Val-de-Saire**

> Rencontre avec les personnels du pôle



Début février, l'équipe du service social du Pôle d'Action Sociale (PAS) de Cherbourg-Val-de-Saire a adressé un courrier à l'ensemble des Conseillers départementaux pour attirer leur attention sur la réorganisation de la Direction de l'Insertion et de l'Emploi et de la Direction de l'Action Sociale de Proximité.

Nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer sur nos inquiétudes liées au projet de sectorisation des PAS. L'argumentaire des professionnels n'a fait que renforcer notre désapprobation d'une réforme qui, pour nous, ne va pas dans le sens des besoins du territoire. Vous retrouverez, dans l'intervention de Karine Duval, au moment du débat budgétaire, notre argumentaire sur le sujet.

Le 2 avril nous sommes allés à la rencontre des personnels. Il était important pour nous de les écouter pour mieux relayer leur détresse et ces inquiétudes que nous partageons.

Intervention de Gilles Lelong

>



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,
On dit souvent que la culture est le parent pauvre des politiques publiques. La Manche n'y fait pas exception même si nous reconnaissons que le budget 2025 ainsi que celui de 2026 ont été maintenu à un niveau constant.

Toutefois, ce manifeste de Granville alerte sur les difficultés rencontrées par le monde culturel à différents niveaux, État, région, département, intercommunalité et ville.

Face à ce constat, il réaffirme que la

culture est un droit essentiel et que les Départements jouent un rôle clé pour garantir l'égalité d'accès, notamment dans les territoires ruraux. Ils proposent de :

- Renforcer le rôle des collectivités locales,
- Sécuriser juridiquement l'action culturelle,
- Garantir la liberté artistique,
- Impliquer davantage les citoyens,

et réformer le financement en redonnant une autonomie fiscale aux Départements.

Il appelle enfin l'État, les élus et les citoyens à se mobiliser pour préserver la démocratie culturelle contre un risque de disparition progressive des politiques culturelles locales, qui entraînerait une aggravation des inégalités territoriales et un affaiblissement du lien social.

Le message est clair : la culture doit rester une priorité publique, et non une variable d'ajustement budgétaire.

Vote : le groupe a voté **POUR**



Le manifeste de Granville prolonge l'appel de Bègles en passant d'une simple alerte à une véritable stratégie de refondation des politiques culturelles, marquant ainsi le passage d'une prise de conscience à une volonté d'action concrète face à une crise désormais installée.

Nous fondons l'espoir que cette motion ne soit pas une fin en soi mais qu'elle serve de guide à l'action culturelle du conseil départemental de la Manche pour les années à venir. Elle vous engage, Monsieur le Président, elle nous engage tous collectivement.

Nous voterons favorablement cette motion.

[Texte](#)



[Vidéo](#)



Intervention de Dominique Hébert

>



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,
C'est une réelle satisfaction de voir le département accompagner la mise en œuvre de cette action par la ville de Cherbourg en Cotentin.

Notre collègue l'a dit cette Unité Familiale d'Accueil Collectif (UFAC) est un mode d'accueil innovant et hybride, à mi-chemin entre la crèche familiale et

la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM). Son intérêt réside dans sa capacité à répondre simultanément aux besoins des familles, des professionnels et de la collectivité.

En effet les enjeux sont forts dans le secteur de la Petite Enfance, entre les nombreux départs en retraite des assistantes maternelles et la pénibilité de ce métier, les tensions sont fortes pour recruter de nouveaux professionnels.

Ce projet expérimental imaginé dans le cadre du PESL de la ville et en partenariat avec la CAF doit permettre de rendre ce travail plus attractif, donner envie à des jeunes de s'engager dans cette voie. Ce projet prévoit également de pouvoir en faire une crèche école afin de former et professionnaliser les personnes intéressées par ce métier de la petite enfance.

Vote : le groupe a voté **POUR**



Imaginé par la majorité municipale sortante, j'espère qu'il sera poursuivi, mais je n'en doute pas.

M. le président, ce que nous vous proposons, c'est que le département soit attentif à cette expérimentation et que si elle atteint ses objectifs, que nous soyons à l'avenir facilitateur pour dupliquer cette action dans tout le département car les difficultés de recrutement dans les métiers de la petite enfance, tout comme dans les services d'aide à domicile pour les seniors sont réelles sur l'ensemble du territoire.

Pour conclure, mais vous l'avez déjà compris, nous voterons cette délibération.

[Texte](#)



[Vidéo](#)



Intervention de Pierre-François Lejeune

>



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,

La santé mentale dans notre Département, c'est une urgence. Et il faut qu'on se le dise franchement : notre territoire est particulièrement touché. Dans la Manche, nous savons que ces drames sont plus fréquents qu'ailleurs.

La Normandie fait partie des régions où le taux de suicide est parmi les plus élevés de France. Et chez les jeunes de 15 à 34 ans, le suicide est la première cause de mortalité. Dans le Cotentin, le taux de passage à l'acte suicidaire a augmenté de 57 % en deux ans. Derrière ces chiffres, il y a des réalités humaines que nous voyons tous, dans nos communes, nos cantons.

Je vois trois réalités, très concrètes, ici, chez nous. D'abord, notre jeunesse. De plus en plus de jeunes sont en souffrance : anxiété, dépression, gestes auto-infligés. Les signaux sont très inquiétants : chez les mineurs, la consommation de psychotropes — alcool, drogues, traitements anxiolytiques — a augmenté de 50 % depuis la crise sanitaire. Et ça, ça dit quelque chose de l'état de notre jeunesse. Leur situation est particulièrement préoccupante dans notre territoire, avec des taux de tentatives de suicide supérieurs à la moyenne nationale. Dans le même temps, la pédopsychiatrie est en grande difficulté. Il faut le dire clairement : c'est le parent pauvre du parent pauvre. En quarante ans, 40 % des psychiatres ont disparu en France... et les lits en pédopsychiatrie ont diminué de 60 %. Les files d'attente explosent. Ce sont souvent les

services de pédiatrie qui absorbent ces situations... sans en avoir ni les moyens, ni la vocation. Ici comme ailleurs, aucune famille n'est épargnée. Des enfants confrontés à la maladie de leurs parents, impuissants. « Que faudrait-il faire ? » se demandent-ils. Seuls face à la folie. Seuls face à la dégradation de leur parent. Et que dire aussi de l'inverse : des parents impuissants face à leurs enfants qui souffrent, qui n'ont pas de leviers pour agir... Nous en connaissons tous, ici.

Ensuite, l'isolement. Dans un département principalement rural comme le nôtre, certaines personnes décrochent totalement. Elles ne sortent plus. Ne consultent plus. Ne demandent plus d'aide. Dans la Manche, certains de nos concitoyens disparaissent en silence, et nous ne les voyons plus. Souvent, à cela s'ajoutent des problématiques d'addictions, particulièrement fortes dans notre région. Parfois, nous découvrons ces réalités trop tard... dans des conditions dramatiques.

Enfin, notre système de soins. La psychiatrie reste le parent pauvre. Dans la Manche, la densité de psychiatres est parmi les plus faibles. Les équipes sont sous tension. Les structures sont saturées. Il faut avoir le courage de le dire : nous ne pourrions pas répondre uniquement avec plus de psychiatres. Non pas par choix. Mais parce que la réalité nous y oblige. Alors il faut adapter notre réponse. Développer des équipes mobiles. Créer des structures d'« aller vers ». Renforcer les centres médico-psychologiques, notamment d'insertion. Aller vers celles et ceux qui ne viendront jamais à nous. Aller vers les invisibles. Aller vers ceux que l'on ne voit plus. En santé mentale, attendre que les gens viennent à nous, c'est déjà arriver trop tard. Faire de la santé mentale autrement... au plus près des vies. Soutenir aussi ce qui fonctionne déjà : les points d'écoute de proximité, y compris dans des lieux comme les chantiers d'insertion. Et ça, ça marche.

Vote : le groupe a voté POUR

C'est précisément dans ce contexte que nous examinons aujourd'hui la délibération relative au contrat de santé mentale de la Manche. Je veux le dire clairement : si nous étions dans une opposition de principe — et malheureusement, il en existe dans d'autres assemblées — nous aurions pu tirer à boulets rouges. Parce que oui, ce plan n'est pas parfait. Parce que oui, il ne règle pas tout. Parce que oui, les attentes sont immenses. Mais ce n'est pas notre position. Notre position est simple : compte tenu de la gravité de la situation, tout ce qui va vers plus de prise en charge, tout ce qui va dans le bon sens, nous le votons.

Face à une urgence comme celle-ci, notre responsabilité n'est pas de critiquer, mais d'agir. C'est précisément pour répondre à ces réalités que ce contrat territorial de santé mentale est utile. Je veux ici saluer l'ensemble des professionnels de la santé mentale qui exercent leur métier avec engagement et dévouement, dans des conditions particulièrement difficiles. Je veux également remercier la Fondation Bon Sauveur, acteur incontournable de notre territoire.

Mais nous devons aller plus loin. Aller vers les invisibles. Ne pas attendre qu'ils viennent à nous.

[Texte](#)

Ne pas détourner le regard.

C'est pourquoi nous voterons cette délibération avec un esprit de responsabilité... mais aussi avec une exigence : celle de ne jamais considérer que cela suffit. Parce que derrière chaque situation, il y a une vie. Et aucune ne doit être laissée de côté.

Je vous remercie..

[Vidéo](#)[Facebook](#)

Intervention de Gilles Lelong

>



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues, Vous avez rappelé dans ce budget primitif la part du financement du Conseil Départemental auprès du SDIS et nous ne contestons ni ces chiffres ni les efforts consentis par les financeurs. Cependant, la clé de répartition du budget de fonctionnement du SDIS, à part égale entre le conseil départemental et les EPCI, trouve aujourd'hui ses limites. La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance, dont une part que vous recevez est dévolue au financement des SDIS, a vu son taux augmenter en 2025. Vous avez pourtant refusé de répercuter cette hausse afin de ne pas déroger à la clé de répartition que vous avez instaurée et que nous qualifions de dogmatique.

Il apparaît aujourd'hui, malgré l'augmentation de 3.5% de la participation du département et des EPCI au fonctionnement du SDIS, et contrairement à ce que vous affirmez, que ce budget est insuffisant pour assurer la capacité opérationnelle de nos secours.

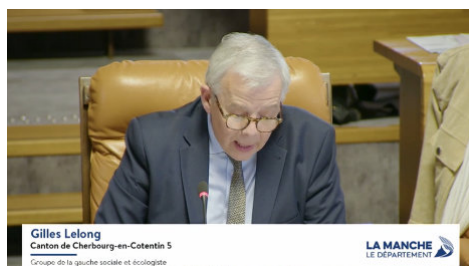
Nous avons bien entendu que vous espériez, à juste titre, une participation des industriels, et notamment d'Orano, au financement du SDIS. La révision du PPI (Plan Particulier d'Intervention) actuellement en cours et piloté par la préfecture nous semble être une occasion opportune pour faire valoir cet argument.

En attendant ces éventuels apports, les gestionnaires du SDIS nourrissent de vives inquiétudes et alertent sur une

situation qui, encore peu visible pour le grand public, va inévitablement et à très court terme dégrader la couverture des secours sur notre territoire. Nous ne pouvons collectivement et individuellement ignorer les besoins du SDIS car ils émanent directement du SDACR (Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques 2024/2028), document d'une grande qualité que nous avons approuvé en session.

Le SDIS de la Manche n'est pas dispendieux, il gère au mieux les finances qui lui sont accordées, les membres du bureau peuvent en attester comme je le fais aujourd'hui.

Les recherches d'économies sont nombreuses et je salue le travail réalisé par l'équipe de direction sur ce sujet. Cependant, cet exercice a des limites qui sont aujourd'hui atteintes et qui, surtout, ne permettront pas de soutenir l'activité opérationnelle qui nous est aujourd'hui imposée, notamment au regard des conditions climatiques qui sont et s'annoncent de plus en plus difficiles pour les mois et les années à venir. En témoigne les deux tempêtes de grande ampleur, Ciaran en novembre 2024 et Gorette en janvier de cette année, que notre département a subi et dont les cicatrices subsistent encore aujourd'hui dans le paysage manchois.



Mon attachement au SDIS de la Manche et à ces personnels, qu'ils soient volontaires ou professionnels, pourrait laisser penser que mon propos relève de la « passionnariat », ce n'est malheureusement pas le cas car celui-ci s'appuie sur des éléments factuels.

Le sujet de mon intervention n'est pas de culpabiliser mais bien d'informer sur

Vote : le groupe s'est ABSTENU



une situation qui va se dégradant d'année en année. La gronde des personnels est là, sourde mais bien présente. Et ce n'est pas la bonification qui vient d'être accordée aux sapeurs-pompiers volontaires pour le calcul de leur retraite qui modifiera leur état d'esprit, tellement elle est insuffisante au regard de leur engagement au service de la population.

« Gouverner, c'est prévoir », cette citation vient à propos si nous voulons conserver une couverture opérationnelle à la hauteur de nos besoins et des enjeux à venir sur notre territoire, enjeux industriels, climatiques et environnementaux.

[Texte](#)



[Vidéo](#)



[@gauche.cd50](#)



[Vidéo](#)



Carburants : Soutien aux aides à domicile



Communiqué de presse

Prix des carburants

Le groupe de gauche demande un soutien du conseil départemental auprès des aides à domicile

Saint-Lô, le 8 avril 2026

Le choc énergétique et la flambée des prix des carburants, qui s'installent dans le temps, touchent particulièrement les aides à domicile.

Dans un département comme la Manche, les aides à domicile sont obligées de parcourir de nombreux kilomètres chaque jour pour se rendre, de maison en maison, auprès des personnes qu'elles accompagnent. L'usage de la voiture est, souvent, indispensable. Le carburant est une charge obligatoire à leur activité professionnelle.

Vendredi dernier, en assemblée plénière, ont été présentés les comptes de 2025 et le budget primitif pour 2026. Les finances du département se portent plutôt bien ! Nous avons appelé à ce que le conseil départemental soit plus volontariste dans ses dépenses d'action sociale, certes élevées, mais qui n'appliquent que les minimums légaux.

Certains départements, comme la Meurthe-et-Moselle montrent l'exemple en cette période de crise. Il vient d'annoncer « un coup de pouce pour faire le plein » à destination des aides à domicile sous forme d'une revalorisation de l'indemnité kilométrique.

Pour rappel, la rémunération des aides à domicile est souvent proche du SMIC. La hausse du coût des carburants pèse lourdement sur leur pouvoir d'achat et fragilise l'attractivité de ces métiers pourtant essentiels.

C'est pourquoi, **nous demandons au Conseil départemental** de la Manche de dégager **une enveloppe exceptionnelle** permettant de soulager, le temps de la crise, les aides à domicile de ces lourdes charges supplémentaires inhérentes à leur métier.

[Texte](#)

Retrouvez ce communiqué sur nos **réseaux sociaux**.
Partagez-le pour lui donner plus d'écho !
Ensemble, défendons une **société plus juste**.



19/04/2026 > LA GLACERIE

Commémoration des bombardements

Le 19 avril 2026, La Glacrie s'est rassemblée pour honorer les victimes du bombardement du 20 avril 1944. Derrière les chiffres — plus de 120 bombes, 17 vies fauchées — il y a une histoire, des familles, un territoire marqué à jamais.

"Faire vivre la mémoire est un engagement"

Aux côtés des habitants, des associations mémorielles et des porte-drapeaux, nous — Sébastien Fagnen, sénateur, Karine Duval et Thierry Letouzé, conseillers départementaux — avons tenu à être présents, parce que la mémoire n'est pas une formalité : c'est une responsabilité.

Le devoir de mémoire se construit, se transmet et vit par l'implication de chacun, notamment des jeunes générations. La présence du jeune Viktor lors du dépôt de gerbe en est le symbole.



L'engagement d'Henri Monchaton, durant des années, rappelle combien cette mémoire repose sur des gestes concrets, comme le fleurissement des sépultures, signe simple et fort : ne

jamais oublier.

Dans un contexte de tensions internationales et de conflits, cette exigence nous oblige à défendre nos valeurs républicaines et à rester vigilants.

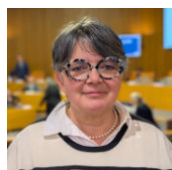
"Nous lançons un défi collectif pour 2027"

Nous proposons, en 2027, de reflurir les tombes des victimes avec les jeunes, comme un geste de mémoire et de paix.

Nous invitons chacun à proposer un nom à cette opération, pour prolonger l'engagement porté par Henri Monchaton.

Nous comptons sur votre engagement pour faire reflurir la mémoire et porter ensemble ce message de paix.

Vos élus



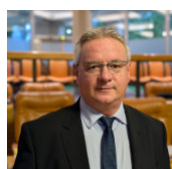
Karine Duval
Cherbourg-En-Cotentin 2
Présidente du groupe
Commission :
Affaires générales



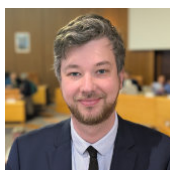
Frédérique Boury
Les Pieux
Commission :
Action sociale



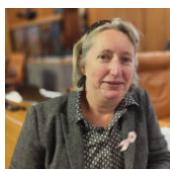
Odile Lefaix-Véron
Cherbourg-En-Cotentin 4
Commission :
Action sociale



Dominique Hébert
Cherbourg-En-Cotentin 4
Commission :
Appui aux territoires



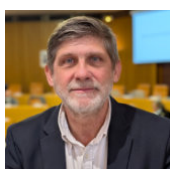
Pierre-François Lejeune
Cherbourg-En-Cotentin 1
Vice-Président du groupe
Commission :
Action sociale



Stéphanie Coupé
Cherbourg-En-Cotentin 5
Commission :
Appuis aux territoires



Gilles Lelong
Cherbourg-En-Cotentin 5
Commission :
Attractivité et numérique



Thierry Letouzé
Cherbourg-En-Cotentin 2
Commission :
Nature et infrastructures

Calendrier

Séances plénières :

- Vendredi 3 juillet 2026 à 9h30
- Vendredi 9 octobre 2026 à 9h30

Rappel : Les séances plénières sont des assemblées ouvertes au public. Pour y assister il suffit de s'adresser à l'accueil de la Maison du département.

Les séances plénières sont retransmises sur le site du Conseil départemental.

Il est possible de les revoir en différé à cette adresse :

<https://www.manche.fr/mon-departement/lassemblee/sessions>

Commissions permanentes :

- Vendredi 22 mai 2026
- Vendredi 12 juin 2026
- Jeudi 9 juillet 2026
- Vendredi 18 septembre 2026
- Vendredi 16 octobre 2026

Les réunions de la commission permanente ne sont pas ouvertes au public.

La lettre

Cette lettre peut être téléchargée sur notre site : www.gse50.fr/lettres

N° 16 > avril 2026

Directrice de publication : Karine Duval

Contacts

Courriel : groupe.gse50@manche.fr

Tél : 02 33 05 97 92

Courrier : Conseil départemental de la Manche, 50050 Saint-Lô Cedex

Collaborateur du groupe

Martial Defoy : martial.defoy@manche.fr

Twitter : [@gse_cd50](https://twitter.com/gse_cd50)

Facebook : facebook.com/gse.cd50

Youtube : [@gauche.cd50](https://youtube.com/gauche.cd50)

Consultez les délibérations :

L'ensemble des délibérations est consultable sur le site manche.fr :

<https://www.manche.fr/mon-departement/lassemblee/actes/tous-les-actes>